

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2018-07-09 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 9^e jour du mois de juillet deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2018-07-204

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal du 11 juin 2018
4. Adoption des comptes à payer
5. Adoption règlement 215, ajoutant un usage spécifique zone M-103
6. Adoption règlement 216, créant la zone Ra-114 à même la zone Ra-103
7. Dérogation mineure, 75 rue St-Jacques
8. Désignation d'un nouvel administrateur principal, AccèsD Affaires
9. Autorisation de paiement #5, réfection aqueduc St-Charles et chemin Neuf
10. Autorisation de paiement #4, raccordement réseaux d'eau potable
11. Engagement Triport
12. Achat matériaux – voie de contournement

13. Vente de camions incendie
14. Engagement préposée aux loisirs
15. Participation financière au projet d'intervention de milieu pour les aînés vulnérables présenté par Accès Travail Portneuf
16. Fonds de soutien aux projets structurants
17. Fonds Alcoa, projet « Portneuf Clique »
18. Accord pour la poursuite des travaux pour la création d'une régie intermunicipale de services en sécurité incendie
19. Signature servitude conduite pluviale
20. Signature entente de gestion avec l'Association loisirs Portneuf
21. Autorisation sorties camp de jour
22. Autorisation de paiement #4, réfection Hôtel de ville
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h35 Fin : 19h37

Rés.2018-07-205

Adoption du procès-verbal du 11 juin 2018

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 11 juin 2018 soit accepté tel que présenté.

Rés.2018-07-206

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 1 013 720.11 \$.

Liste des comptes à payer	89 285.85 \$
Liste des chèques émis	790 760.92 \$
Liste des chèques manuels	11 107.72 \$
Liste des paiements en ligne	41 353.21 \$
Dépôt salaires	81 212.41 \$

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Rés.2018-07-207 Adoption règlement 215, ajoutant un usage spécifique zone M-103

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 215 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin d'ajouter un usage spécifique autorisé à l'intérieur de la zone M-103 » soit adopté.

Rés.2018-07-208 Adoption règlement 216, créant la zone Ra-114 à même la zone Ra-103

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 216 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de créer la nouvelle zone résidentielle Ra-114 à même une partie de la zone Ra-103 ainsi que le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 afin d'intégrer une modalité applicable à cette zone » soit adopté.

Rés.2018-07-209 Dérogation mineure, 75 rue Saint-Jacques

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 juin 2018;

Attendu que la demande consiste à permettre une hauteur de mur à 12 pieds et une porte d'une hauteur de 10 pieds pour un garage. Selon l'article 7.2.4-3°, à l'intérieur du périmètre urbain, la hauteur des murs d'un garage privé isolé ne doit pas excéder la hauteur des murs du rez-de-chaussée du bâtiment principal lorsque ce dernier possède un seul étage. L'emplacement est attenant à la zone industrielle et le garage sera localisé dans la cour arrière et adossé à l'emprise du chemin de fer. La superficie du garage et sa hauteur totale seront conformes à la réglementation;

Attendu la recommandation majoritairement favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf refuse, tel que présentée, la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 981 404 sis au 75, rue Saint-Jacques, portant le matricule 9875 05 5307.

Rés.2018-07-210 Désignation d'un nouvel administrateur principal, AccèsD Affaires

Attendu que la Ville de Portneuf a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion a nommé madame Danielle M. Bédard comme administrateur principal;

Attendu qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE madame Isabelle Longval soit désignée administratrice principale en remplacement de madame Danielle M. Bédard aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Rés.2018-07-211 Autorisation de paiement #5, réfection aqueduc St-Charles et chemin Neuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #5 à Pax Excavation inc. pour la réfection d'aqueduc rue Saint-Charles et réfection du chemin Neuf, tel que recommandé par Tetra Tech QI inc. au montant de 17 212.23 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

Rés.2018-07-212 Autorisation de paiement #4, raccordement réseaux d'eau potable

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #4 à Pax Excavation inc. pour les travaux de raccordement des réseaux d'eau potable, tel que recommandé par Tetra Tech QI inc. au montant de 52 274.27 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 198.

Rés.2018-07-213 Engagement Triport

Attendu que Triport Portneuf est une entreprise d'économie sociale qui contribue à l'intégration des personnes handicapées au marché du travail par le recyclage et la transformation de matériaux en bois en produits à valeur ajoutée;

Attendu que l'organisme Triport Portneuf est à la recherche active d'un local lui permettant la reprise de ses activités;

Attendu que la Ville de Portneuf dispose d'un bâtiment vacant (caserne sise au 730, rue Saint-Charles) pouvant accueillir l'organisme Triport Portneuf et ses activités et que le zonage a été modifié en conséquence;

Attendu que la Ville de Portneuf a démontré auprès des représentants de Triport Portneuf son intérêt à accueillir l'organisme sur son territoire et son intention d'effectuer des travaux dans le bâtiment sis au 730, rue Saint-Charles;

Attendu que l'organisme Triport Portneuf, advenant sa relocalisation sur le territoire de la Ville, pourra bénéficier de nouvelles opportunités de partenariat et de financement, notamment celles liées au Fonds Alcoa pour les collectivités durables;

Attendu que, dans le contexte, la Ville de Portneuf souhaite s'entendre avec l'organisme Triport Portneuf et ses partenaires, par l'entente d'une entente à long terme d'une durée minimale de cinq (5) ans.;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf démontre publiquement par la présente son intérêt marqué à accueillir l'organisme Triport Portneuf sur son territoire, notamment auprès des représentants de l'organisme et de ceux du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

QUE la Ville de Portneuf s'engage à définir et à maintenir un coût de location du bâtiment abordable, dont le montant sera déterminé avec les représentants de l'organisme Triport Portneuf.

QUE la Ville de Portneuf s'engage à réaliser des travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment favorisant l'implantation des activités de l'organisme dans un cadre optimal et sécuritaire, selon une planification et des coûts qui seront déterminés ultérieurement en collaboration avec les partenaires concernés.

QUE messieurs le maire et le directeur général soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf l'entente à long terme de location.

Rés.2018-07-214 Achat matériaux – chemin de contournement

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 396 311.50 \$ taxes en sus pour l'achat de matériaux et d'équipements pour la construction d'un nouveau passage à niveau en référence au chemin de contournement, et ce, conformément à l'article 11 du contrat 213_124-60 XRAG signé avec les Chemins de fer Québec-Gatineau et à la résolution 2018-05-149.

QUE cette dépense soit affectée au fonds Carrière et Sablières et au règlement d'emprunt 153.

Rés.2018-07-215 Vente de camions incendie

Considérant qu'une annonce a paru dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 juin 2018;

Considérant que deux soumissions ont été reçues;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de monsieur Pierre Gravel au montant de 2 000 \$ taxes en sus pour l'acquisition des deux vieux camions de pompiers.

Rés.2018-07-216 Engagement d'une préposée aux loisirs

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de madame Hélène Lavallée comme préposée aux loisirs aux conditions établies dans la convention collective.

Rés.2018-07-217 Participation financière au projet d'intervention de milieu pour les aînés vulnérables présenté par Accès Travail Portneuf

Considérant que l'organisme Accès Travail Portneuf devait déposer pour le 22 juin 2018 une demande de subvention auprès du ministère de la Famille pour l'embauche d'un intervenant de milieu affecté au territoire couvert par les localités de Saint-Christine d'Auvergne, Saint-Basile, Portneuf et Pont-Rouge;

Considérant que l'organisme Accès Travail Portneuf demande à la Ville de Portneuf une contribution financière pour le déploiement de ce projet;

Considérant que la Ville de Portneuf appuie cette demande et désire contribuer financièrement au démarrage de ce projet;

Considérant que cette contribution financière est conditionnelle à la participation financière du ministère de la Famille;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le directeur général à verser à Accès Travail Portneuf une aide financière de 1 000 \$ pour la réalisation de ce projet d'intervention de milieu auprès des aînés vulnérables.

Rés.2018-07-218 Fonds de soutien aux projets structurants

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à déposer une demande de soutien concernant le projet « Portneuf Clique » dans le cadre du programme « Fonds de soutien aux projets structurants » de la MRC de Portneuf.

QUE le rôle de promoteur du projet, la gestion administrative du projet et la reddition de comptes soient transférés et assumés entièrement par le Comité culturel et patrimonial de la Ville de Portneuf, dès que celui sera incorporé sous forme d'OBNL auprès du registraire des entreprises du Québec, et ce, au plus tard à l'été 2018.

Rés.2018-07-219 Fonds Alcoa, projet « Portneuf Clique »

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à déposer une demande de soutien concernant le projet « Portneuf Clique » dans le cadre du « Fonds Alcoa pour les collectivités durables » programme « Fonds de soutien aux projets structurants » de la MRC de Portneuf.

QUE le rôle de promoteur du projet, la gestion administrative du projet et la reddition de comptes soient transférés et assumés entièrement par le Comité culturel et patrimonial de la Ville de Portneuf, dès que celui sera incorporé sous forme d'OBNL auprès du registraire des entreprises du Québec, et ce, au plus tard à l'été 2018.

Rés.2018-07-220 Accord pour la poursuite des travaux pour la création d'une régie intermunicipale de services en sécurité incendie

Considérant que les villes de Cap-Santé, Donnacona, Portneuf, Saint-Basile et la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ont mandaté la MRC de Portneuf pour coordonner la mise à jour de l'étude de faisabilité financière pour la mise sur pied d'une régie intermunicipale de services en sécurité incendie;

Considérant que, l'étude de faisabilité financière mise à jour, réalisée par le Centre de conseil en sécurité incendie (CCEST), a été transmise aux cinq municipalités locales participantes en juin 2018;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a lancé un appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville, à la lumière des éléments inclus dans l'étude de faisabilités qui lui a été déposée en juin 2018, accepte de poursuivre les travaux menant à la création d'une régie intermunicipale de services en sécurité incendie.

QUE la Ville confie à la MRC de Portneuf le mandat de coordonner les travaux menant à la création de la Régie intermunicipale de services incendie.

QUE la Ville autorise la MRC à octroyer un contrat au consultant retenu par le comité formé des municipalités mentionnées ci-haut pour la rédaction de l'entente et le support juridique concernant les étapes menant à la création de la Régie intermunicipale de services en sécurité incendie.

QUE la Ville autorise la MRC à déposer en son nom et au nom des autres municipalités participantes un projet de mise en commun dans le cadre de l'appel de projets du MAMOT pour la création de la Régie intermunicipale de services en sécurité incendie.

QUE la Ville confirme qu'elle est d'accord à partager la facture du contrat en parts égales avec les autres municipalités participantes, advenant le cas où le projet ne serait pas retenu dans le cadre du programme de subvention du MAMOT.

Rés.2018-07-221 Signature servitude conduite pluviale

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, une servitude pour l'installation d'une conduite pluviale sur une partie du terrain de monsieur José Jobin.

Rés.2018-07-222 Signature entente de gestion avec l'Association loisirs Portneuf

Considérant que l'Association des loisirs de Portneuf est le promoteur d'un projet de sentiers récréatifs dont les activités et les aménagements prennent place sur les terrains appartenant à la Ville de Portneuf;

Considérant qu'il est crucial de préciser les rôles et les responsabilités de chacune des parties dans le cadre de l'aménagement, du développement, de la responsabilité, de l'entretien et de la promotion de ce projet;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE messieurs le directeur général et le maire soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, l'entente de partenariat avec l'Association des loisirs de Portneuf, organisme à but non lucratif.

Rés.2018-07-223 Autorisation sorties camp de jour

Attendu que le conseil municipal a autorisé dans sa planification budgétaires 2018 un montant de 10 000 \$ pour les sorties du camp de jour 2018 et de 6 000 \$ pour les frais de transport liés à ces sorties.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 10 000 \$ pour toutes les sorties du camp de jour 2018 et de 6 000 \$ pour les frais de transport liés à ces sorties.

Rés.2018-07-224 Autorisation de paiement #4, réfection Hôtel de ville

Monsieur le maire Mario Alain quitte son siège et monsieur Bruno Cormier, maire suppléant préside la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #4 à Alain M & M Ltée pour les travaux de réfection de l'Hôtel de ville, tel que recommandé par STGM architectes, au montant de 31 466.72 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 190.

Monsieur le maire Mario Alain reprend son siège.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h57 Fin : 20h21

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Joëlle Genois demande la levée de l'assemblée à 20h22.

Maire

Greffière